



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 4 FEVRIER 2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 4 février 2025

Date de la convocation : 16 janvier 2025
Président : Laurent MULLER
Secrétaire de séance : Florence ZINS

Membres du Conseil d'Administration	En exercice :	24
	Présents :	15
Nombre de votes :		17

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février à 10h30, les membres du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) se sont réunis à METZ, dûment convoqués par lettre du 16 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent MULLER.

POUR LE 1^{ER} COLLEGE – CONSEILLERES / CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Canton d'élection</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BOUSCHBACHER Sylvie	Canton du Saulnois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MULLER Laurent
CORRADI Luc	Canton de Hayange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LORIA-MANCK Christelle	Canton de Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
MAGRAS Ginette	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Boulay-Moselle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
MULLER Laurent	Canton de Freyming-Merlebach	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SACCANI Jean-Luc	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Faulquemont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SCHULER Emmanuel	Canton de Saint-Avold	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SIMON Bernard	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton du Sarrebourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUCK David	Vice-Président du Conseil Départemental – Canton de Bitche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
TACCONI Pierre	Canton de Metzervisse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
TONIN Magaly	Canton de Metzervisse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
WEIS Mathieu	Canton de Algrange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

POUR LE 2^{EME} COLLEGE - REPRESENTANTES / REPRESENTANTS DES COMMUNES, SYNDICATS, EPCI ADHERENTS

<u>NOM - Prénom</u>	<u>Fonctions – Collectivité adhérente</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Pouvoir le cas échéant à</u>
BERVEILLER Patrick	Maire de Kemplich	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHLOUP Roland
BOUR-BUR Sonia	Maire du Val de Guéblange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CHLOUP Roland	1 ^{er} Vice-Président de MATEC – Président de la CC Haut Chemin – Pays de Pange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FERRAU Dominique	Maire de Behren-lès-Forbach	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GRIVEL Patrick	Maire de Laquenexy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
HENRION François	Maire d'Augny	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
JACQUES Michel	Maire de Hoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JACQUOT Bernard	Maire de Baronville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
KLEIN Roland	Président de la CC de Sarrebourg – Moselle Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LORENTZ Maurice	Maire de Volmerange-les-Mines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PETIT Christian	Maire de Retonfey	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ZINS Florence	Maire de Petit-Réderching	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Assistaient en outre :

M. Arnaud SPET, Directeur de MATEC ;
M. Jean-Michel LUDWIG, Secrétaire Général de MATEC.

**CA N°2025-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
9 DECEMBRE 2024**

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 9 décembre 2024 et dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

☞ D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) du 9 décembre 2024 tel qu'établi et transmis.

CA N°2025-02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'exécution du budget 2024 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	16 096,37 €
- Recettes de l'exercice :	56 956,25 €
- Résultat de l'exercice (excédent) :	40 859,88 €
- Résultat antérieur reporté (déficit) :	-2 774,37 €
- Résultat d'investissement cumulé :	38 085,51 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 178 457,56 €
- Recettes de l'exercice :	2 103 032,16 €
- Résultat de l'exercice (déficit) :	-75 425,40 €
- Résultat antérieur reporté (excédent) :	399 651,95 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :	324 226,55 €

Les dépenses de fonctionnement réalisées s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel au chapitre « 012 » qui atteignent 1 591 007,00 € pour un effectif total de 27 agents au 31 décembre 2024 et un taux de consommation des crédits ouverts au BP de 97,3 %.

Par rapport au CA 2023, ce poste de dépenses est en hausse d'environ +50 000 €.

Cette situation tient assez largement aux effets – en année pleine – de remplacements d'agents sur des postes qui avaient été vacants plusieurs mois au cours l'année 2023.

- Les charges à caractère général au chapitre « 011 », quant à elles, qui totalisent 515 126,00 € et qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins – hors ressources humaines – permettant le fonctionnement de l'Agence.

Il s'agit notamment des frais de location mobilière pour la flotte de véhicules de service, des frais, de fournitures administratives et surtout des prestations de service liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).

Sur ce chapitre, le taux de consommation des crédits ouverts au BP atteint 95,00 %.

Par rapport au CA 2023, +30 000 € d'augmentation sont constatés sur ce chapitre.

Outre l'impact de l'inflation sur plusieurs postes de dépenses, cette hausse s'explique essentiellement par les coûts associés à la célébration, en avril, des 10 ans de l'Agence.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

1. A la subvention du Département de la Moselle, d'un montant de 490 000 € ;
2. A la participation du Département à l'exercice de la compétence SATESE pour 159 000 € ;
3. Aux cotisations des adhérents pour un montant de près de 499 000 € ;
4. Aux prestations facturées pour un total de près de 626 500 € contre 667 000 € en 2023 ;
5. A la participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la mission SATESE pour un montant de près de 60 000 € en 2024 ;
6. Aux excédents cumulés des exercices antérieurs tels que rappelés ci-avant.

S'agissant de la section d'investissement :

En section d'investissement, l'importance des recettes et de l'excédent s'explique par l'amortissement des dépenses occasionnées en 2022 et 2023 pour le développement du progiciel transversal ATECH 57 qui facilite et optimise le partage d'informations ainsi que la gestion et le suivi des conventions d'assistance au sein de l'Agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER – hors de la présence de Monsieur le Président – le Compte Financier Unique relatif à l'exercice budgétaire 2024.

CA N°2025-03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Après détermination du résultat de fonctionnement issu du Compte Financier Unique (CFU) adopté relatif à l'exercice budgétaire 2024, le Conseil d'Administration de Moselle Agence Technique (MATEC) est appelé à se prononcer sur son affectation.

Ces écritures comptables d'affectation interviennent sur l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2024 :	-75 425,40 €
- Résultat antérieur reporté :	399 651,95 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :	324 226,55 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2024 :	40 859,88 €
- Solde des restes à réaliser 2024 :	0,00 €
- Résultat d'investissement cumulé	40 859,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

☞ D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/24 : Excédent	324 226,55 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	324 226,55 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	40 859,88 €

CA N°2025-04 : BUDGET PRIMITIF 2025

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il appartient à son organe délibérant d'adopter le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2025 dont le projet a été préalablement adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Celui-ci s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à 2 397 140,12 €.

La hausse de +3,3 % (+77 500 €) par rapport au BP voté en 2024 (équilibré à 2 319 626 €) replace toutefois le BP de MATEC au même niveau que celui qui avait été voté en 2023.

Le projet de BP 2025 se décompose comme suit :

	Propositions BP 2025	Rappel BP 2024 voté
Section de fonctionnement	2 319 640,12 €	2 261 152,00 €
Section d'investissement	77 500,00 €	58 474,00 €
TOTAL	2 397 140,12 €	2 319 626,00 €

Le Compte Financier Unique 2024 a été approuvé avant l'examen du projet de BP, ce qui permet à ce dernier d'intégrer d'emblée l'excédent constaté et ce, dans le respect des affectations des résultats de l'exercice clos adoptées.

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Pour l'année 2025, les charges de personnel ont été évaluées et calibrées à 1 659 500 €, contre 1 635 000 € dans le budget précédent.

Cette augmentation mesurée de +1,5 % correspond à la stricte prise en compte de l'effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) des agents (ex : changements d'échelon pour des agents titulaires...).

La prévision 2025 pour la masse salariale de l'Agence a également été bâtie sur une hypothèse d'absence de toute réévaluation de la valeur du point d'indice servant au calcul du traitement des fonctionnaires et agents contractuels de droit public au cours des 12 prochains mois.

S'agissant des charges à caractère général, il est proposé d'inscrire un crédit global de 560 000 €, contre 542 500 € au BP de l'an dernier.

Cette hausse de +3,2 % vise notamment à tenir compte de l'inflation qui affecte les prix des différentes prestations acquittées par MATEC, ainsi que les mesures d'actualisation ou de révision des prix portés aux différents BPU (Bordereaux de Prix Unitaires) des marchés publics en cours.

Recettes :

Pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

1. La participation du Département de la Moselle, pour 700 000 €, qui se décompose comme suit :

- 550 000 € au titre de sa participation au fonctionnement de l'Agence.

Celle-ci serait ainsi en hausse de +60 000 € par rapport à 2024.

- 150 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).

2. Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 562 500 €.

Ce montant intègre déjà l'effet de la revalorisation des barèmes des cotisations qui a été adoptée à l'occasion du dernier Conseil d'Administration de l'Agence et qui sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire à réunir en 2025.

3. Les prestations de services effectuées par MATEC évaluées à 590 000 € dont 105 000 € pour les missions à facturer au titre du SATESE ;

4. La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice du SATESE évaluée à 50 000 € ;

5. Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) des frais liés à la mise à disposition partielle du Directeur de l'Agence (50 % de son temps de travail) pour un montant total annuel de 53 000 € ;

6. Les excédents de fonctionnement cumulés et reportés des exercices précédents pour un montant d'un peu moins de 325 000 € au niveau de la section de fonctionnement.

En section d'investissement :

Les recettes et dépenses d'investissement pour 2025 sont affichées à hauteur de 77 500 €.

C'est un montant élevé mais qui ne sera sans doute que partiellement consommé au terme de l'année au niveau des crédits ouverts en dépenses.

En effet, les recettes de cette section sont quasi automatiquement et mécaniquement « gonflées » du fait des amortissements conséquents en cours et de l'excédent de près de 41 000 € constaté fin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

☞ D'APPROUVER, en dépenses et en recettes, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 tel qu'annexé et présenté par Monsieur le Président :

- Au niveau du chapitre budgétaire pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre budgétaire pour la section d'investissement.

☞ D'APPROUVER la constitution d'une provision de 17 500 € au titre de l'indemnisation des jours enregistrés sur les Comptes Epargne Temps (CET) des agents.

☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du budget voté.

CA N°2025-05 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT, D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Le Département de la Moselle a signé avec Moselle Agence Technique (MATEC), le 14 février 2023, une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2026.

Cette convention, qui succède à plusieurs autres depuis la création de MATEC en 2014, fixe les objectifs de MATEC, en cohérence avec les orientations stratégiques du Département, et les moyens, notamment financiers, que ce dernier s'engage à lui apporter pour les atteindre.

En 2018, sa participation au fonctionnement de MATEC était ainsi de 350 000 €, soit un montant équivalent aux cotisations versées par les collectivités alors adhérentes, conformément au principe de « parité des contributions » posé par le Département à la création de cet outil d'ingénierie mutualisé au service des territoires de Moselle.

Cette contribution a été ramenée à 295 000 € à partir de 2019, suite à l'emménagement de l'Agence dans des locaux du Département sis Quai Wiltzer à METZ.

MATEC comptait à cette époque 20 agents.

La réduction appliquée résulte d'une évaluation forfaitisée des services supplémentaires et économies tirés par MATEC inhérents à cette relocalisation (ex : dépenses de chauffage, d'électricité, de nettoyage, de téléphonie... à la charge du Département pour tout le bâtiment).

Depuis cette date, le montant de cette participation de base est resté fixe.

S'y est toutefois ajoutée, à partir de 2020, une somme arrêtee à 195 000 € par an destinée à compenser le transfert au sein des effectifs de MATEC du service départemental d'assistance juridique et de conseil aux maires (3 supports de postes de juristes - agents de catégorie A).

La contribution du Département au budget de l'Agence s'établit dès lors à 490 000 € depuis 5 ans.

Sur cet intervalle de temps, force est de rappeler les événements majeurs traversés, voire subis : pandémie, relance économique post-crise, tensions croissantes sur le marché de l'emploi, envolée des cours de l'énergie en contre-coup de la guerre en Ukraine, inflation forte et généralisée, nécessité exacerbée d'une transition écologique rapide et désormais resserrement économique global et multiplication des défaillances d'entreprises.

MATEC a bien évidemment également été affectée par ces différents événements et s'est attachée à s'y adapter et à y répondre au mieux de ses capacités.

Elle a fortement développé ses actions dans le domaine de l'énergie (groupements de commande, éclairage public, réseaux de chaleur et production d'énergies renouvelables).

Elle a renforcé ses équipes (près de 30 agents fin 2022) pour conserver des délais de prise en charge raisonnables et répondre aux nouvelles attentes et à des projets toujours plus complexes d'un nombre croissant d'adhérents (720 à ce jour dont 2/3 des intercommunalités de Moselle). Ces adhérents représentent aujourd'hui un volume annuel de cotisation de près de 490 000 €.

Au cours de cette période 2020-2024, MATEC reste cependant en proie à une inflation de ses charges beaucoup plus dynamique que l'évolution de ses ressources et la section de fonctionnement de son budget est déficitaire depuis 2021 : déficits de 6 250 € en 2021 ; 78 750 € en 2022 ; 17 750 € en 2023 et 75 425 € en 2024, malgré un effectif global ramené à 27 agents cette année lié à des non-remplacements d'agents partis pour cause de démissions ou de mutations.

La trésorerie de l'Agence lui a permis d'absorber un temps ces résultats déficitaires mais des recettes complémentaires sont désormais à mobiliser pour pérenniser la capacité de l'Agence à agir avec un niveau de services constant.

Parallèlement, les temps passés sur les études et les projets des adhérents sont plus longs (recueil des autorisations administratives, relances de marchés, montages financiers difficiles, compensation des défaillances de maîtres d'œuvre ou d'entreprises...).

Dans ce cadre, une confortation des ressources de MATEC d'un montant de 120 000 € par an est recherchée.

Attaché au principe de parité avec les collectivités adhérentes et soucieux de préserver cet outil précieux d'ingénierie publique locale, le Département prévoit de prendre à sa charge la moitié de cet effort, en portant sa contribution annuelle de 490 000 € à 550 000 €.

C'est l'objet de cet avenant n°1 à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec MATEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre le Département de la Moselle et MATEC pour la période 2023-2026 tel qu'annexé et présenté par Monsieur le Président ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de cet avenant ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

CA N°2025-06 : APPEL A PROJETS ACTEE / AAP CHENE 5 - FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique pour réduire leurs factures d'énergie.

Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, Moselle Agence Technique (MATEC) souhaite candidater à l'appel à projets (AAP) Fonds CHENE 5 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires.

La candidature à cet AAP s'inscrit dans le cadre d'un groupement de collectivités composé de 709 entités et porté par MATEC, coordinateur du groupement.

L'AAP CHENE 5 vise à apporter aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire, un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités pour ainsi massifier les actions de réduction de leurs consommations énergétiques.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, a minima, la

mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- Ressources humaines (économe de flux) ;
- Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure ;
- Etudes techniques ;
- Maîtrise d'œuvre ;
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Un courrier d'intention engageant la candidature du groupement a été récemment adressé à la FNCCR via le coordinateur du groupement.

La clôture et la date limite de réception des candidatures pour cet AAP sont fixées au 27 février 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ DE CONFIRMER l'intérêt de candidater à l'AAP CHENE 5 du programme ACTEE + ;
- ☞ DE VALIDER le montage et le dépôt du dossier porté par MATEC ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente candidature ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE 5.

CA N°2025-07 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2024

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le rapport d'activités de l'exercice 2024 dont un exemplaire sera déposé sur table le jour de la séance et qui sera également présenté lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le rapport d'activités de MATEC pour l'année 2024 tel que présenté par Monsieur le Président ;
- ☞ D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la diffusion de ce document.

CA N°2025-08 : ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Ainsi que le prévoit l'article 8 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), il est proposé au Conseil d'Administration de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera organisée en 2025 comme suit :

1. Ouverture par Monsieur le Président ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2024 ;
4. Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2024 ;
5. Grille tarifaire ;
6. Cotisations d'adhésion ;
7. Approbation des comptes 2024 et présentation du budget primitif 2025 ;
8. Divers

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- ☞ D'APPROUVER le projet d'ordre du jour pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de MATEC à réunir en 2025 tel que présenté par Monsieur le Président et détaillé ci-avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.